



PARC NATUREL MARIN DES GLORIEUSES

Conseil de gestion du 25 avril 2018

Délibération PNMG_2018_08

Adoption du programme 2018

Le Conseil de gestion,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 à L334-5 et R334-31 à R334-35 ;

Vu le décret n° 2012-245 du 22 février 2012 portant création du Parc naturel marin des Glorieuses ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2018-01 du 12 janvier 2018 portant nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses ;

Vu la délibération n°2016-24 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 6 juillet 2016 portant approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Délibère :

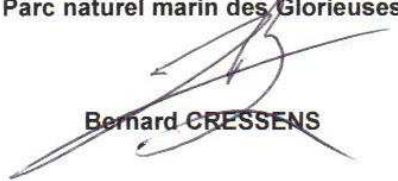
Article 1 :

Le programme 2018 du Parc naturel marin des Glorieuses est adopté à l'unanimité.

Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Agence française pour la biodiversité.

**Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin des Glorieuses**


Bernard CRESSENS



Programme d'actions 2018

Approuvé le 25 avril 2018

Le Parc naturel marin des Glorieuses entre dans la quatrième année de mise en œuvre de son plan de gestion dans le contexte de création de l'Agence française pour la biodiversité.

Pour le programme d'actions 2018, l'Agence annonce une dotation de 254 k€ pour le Parc naturel marin des Glorieuses, hors masse salariale correspondant aux unités d'œuvre consacrées au Parc (710 jours-agents). Ce budget doit cependant être révisé car il ne prend en compte que 30 k€ de budget pour la mise en œuvre du projet COPRA (voir ci-après), qui nécessite 408 k€ et devrait générer 244 k€ de recettes en 2018 (hors masse salariale).

L'équipe du Parc pourrait être renforcée en cours d'année par un volontaire du service civique en charge des tableaux de bord, mais les arbitrages correspondants ne sont pas encore rendus.

Le programme d'actions se compose de projets pluriannuels déjà engagés, ainsi que de nouveaux projets. Ceux-ci sont présentés ci-après de façon synthétique, par thématique principale. Une présentation de l'effectif et du budget* nécessaires à la réalisation du programme 2018 pour chaque orientation du plan de gestion permet d'avoir une vision globale des efforts à mettre en œuvre dans le cadre du programme d'actions pour atteindre les objectifs à long terme du Parc.

*Le budget indiqué ci-après correspond aux crédits de paiements nécessaires en 2018. Il inclut les dépenses inéluctables engagées en 2017 à payer en 2018.

Orientation 1

Protéger le patrimoine naturel, particulièrement les récifs coralliens et écosystèmes associés, les tortues et les mammifères marins, notamment par une surveillance maritime adaptée aux enjeux et par la sensibilisation des acteurs et des usagers

Au regard de l'état initial du patrimoine naturel aux Glorieuses et des activités recensées sur le territoire du Parc, les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses sont définies dans le plan de gestion de manière à :

- Préserver les habitats, pour garantir les fonctions biologiques indispensables à la survie des espèces qui fréquentent le Parc (reproduction, repos, refuge, alimentation, déplacement, etc.)
- Préserver les espèces protégées, emblématiques, rares ou menacées
- Sensibiliser et former les acteurs et usagers
- Développer un réseau de surveillance efficace et adapté aux particularités du territoire du Parc.

€	470 k€		450 jours-agents
	86%		63%

Projet n°1 : Surveillance aux Glorieuses

Le plan de gestion du Parc prévoit le renforcement de la surveillance des activités exercées aux Glorieuses, en particulier la pêche illicite. Dans le cadre d'une convention avec les TAAF et la DMSOI, deux campagnes de surveillance ont eu lieu en 2017, incluant 9 jours de surveillance aux Glorieuses. Une mission complémentaire incluant deux jours aux Glorieuses est prévue en 2018 afin d'utiliser le solde du budget après remboursement d'une partie des frais de ces campagnes par le fonds INTERREG V. Trois jours supplémentaires seront également financés à 2018 intégralement par le Parc, hors cadre de la coopération régionale.

Principaux partenaires : DMSOI / TAAF



Projet n°2 : Conservation des herbiers marins (projet COPRA)

La conservation des herbiers marins, habitats propices au développement des juvéniles de tortue verte *Chelonia mydas*, figurent parmi les objectifs prioritaires du plan de gestion du Parc, et s'inscrivent dans ceux du Plan National d'Actions en faveur des tortues marines sur les territoires français du sud-ouest de l'océan Indien. Plus particulièrement, à l'échelle du sud-ouest de l'océan Indien, les herbiers sont exposés à de nombreuses pressions d'origine anthropique. Ceux identifiés dans les eaux du Parc pourraient constituer un précieux point de référence pour comprendre les causes de dynamiques ou régressions régionales. Le projet COPRA vise la conservation des herbiers de phanérogames marines comme support de la biodiversité et du maintien des populations de tortues marines au sein du Parc. Il fait suite à des études préalables ayant décrit une première cartographie de la distribution des herbiers du Parc et révélé leur rôle d'habitat pour les juvéniles de tortue verte. Trois objectifs principaux sont visés : 1. Améliorer les connaissances sur les herbiers, et particulièrement les formations à *Thalassodendron ciliatum*, et leur rôle fonctionnel pour les tortues marines. 2. Initier un réseau régional de suivi des herbiers. 3. Renforcer la gestion du Parc pour une plus grande protection des herbiers (identification et cartographie des enjeux de conservation ; proposition de mesures de gestion).

De nombreuses difficultés rencontrées en 2017 ont retardé la mise en œuvre de ce projet. Deux campagnes devraient être conduites en 2018 (2^{ème} et 4^{ème} trimestre 2018) et viseront à tester/initier le suivi écologique des herbiers de phanérogames marines et à étudier leur rôle fonctionnel pour les tortues marines. Ces missions seront couplées avec des missions d'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel marin des Glorieuses (cf. projet PANAMAG 3 ci-après).

Principaux partenaires : IFRECOR, KELONIA – Réunion des musées régionaux - TAAF et les acteurs intervenants notamment dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des tortues marines sur les territoires français du sud-ouest de l'océan Indien, et du programme d'actions de l'IFRECOR (thématique « réseau d'observation des herbiers de l'outre-mer »).

Orientation 2

Faire des eaux des Glorieuses un espace d'excellence en matière de pêche durable

Au regard des données disponibles sur les ressources halieutiques et les activités de pêche sur le territoire du Parc, les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses définies dans le plan de gestion visent à :

- Exploiter durablement les peuplements des espèces commerciales sur les bancs du Geyser et de la Cordelière
- Promouvoir une pêche durable exemplaire des ressources pélagiques.

L'interdiction par l'arrêté préfectoral 2017-10 du 5 février 2017 de la pêche sous dispositif de concentration de poissons dans la ZEE des Glorieuses constitue une amélioration notable des pratiques de pêche thonière même si les ressources resteront très impactées par la persistance de l'utilisation de ces dispositifs dans le reste de l'océan Indien.

	0 k€		20 jours-agents
	0%		3%

Projet n°1 : Acquisition de données de pêche hauturière sur la ZEE Glorieuses

Dans le cadre de la convention SIH (système d'information halieutique) signée en 2015 entre l'AAMP, l'IRD, l'IFREMER et la DPMA, il est prévu que soient fournis pour la ZEE de Glorieuses pour les thoniers senneurs français et par secteur : nombre de calées/mois ; captures/espèce/mois. Il est également prévu la validation de l'analyse des données VMS et des calendriers d'activité des thoniers senneurs actifs dans les ZEE de Mayotte et des Glorieuses. D'autre part, les enquêtes menées à Mayotte dans le cadre du SIH permettent de définir l'effort de pêche sur les bancs éloignés du canal du Mozambique, y compris ceux de la ZEE de Glorieuses (Geyser, Cordelière), ainsi qu'une estimation des captures associées.

Principaux partenaires : DPMA / IFREMER / IRD / TAAF

Projet n°2 : Formation des pêcheurs mahorais

En partenariat avec l'Ecole d'apprentissage maritime de Mayotte, le Parc programme des interventions dans les sessions de formation des pêcheurs de Mayotte avec un volet environnemental visant à sensibiliser les pêcheurs au respect du milieu marin (espèces, récifs, herbiers), aux bonnes pratiques liées à leur activité (notamment la gestion des captures accidentelles), à la gestion équilibrée de la ressource et un volet réglementaire visant à rappeler et expliquer la réglementation applicable dans le domaine de la pêche, contenant un zoom sur le Parc naturel marin des Glorieuses. Ce projet est mis en œuvre en fonction du programme de formation de l'école d'apprentissage maritime (pas de session en 2017).

Principaux partenaires : Ecole d'apprentissage maritime de Mayotte

Orientation 3

Faire de cet espace un lieu privilégié d'observation scientifique de la biodiversité marine du canal du Mozambique pouvant intégrer des observatoires pour contribuer à l'amélioration des connaissances

Les connaissances sur le Parc sont toutes issues des missions scientifiques mais sont encore lacunaires et les inventaires ne sont pas exhaustifs. De nombreux taxons et habitats n'ont ainsi fait l'objet que de très peu d'études. Le plan de gestion considère que l'accent doit donc être mis sur la connaissance et le suivi des espèces et des habitats méconnus afin d'assurer leur conservation. Ainsi, les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses visent à :

- Améliorer la connaissance de la biodiversité et des habitats pour leur conservation et leur valorisation
- Contribuer à la mise en place d'un observatoire « Glorieuses ».

	37 k€		115 jours-agents
	7%		16%

Projet n°1 : Elaboration d'une stratégie d'acquisition de connaissances

Afin de compléter les indicateurs du tableau de bord du Parc d'une part et de combler les lacunes de connaissances identifiées dans le plan de gestion, une stratégie d'acquisition de connaissances et de collecte de données doit être élaborée, en impliquant les acteurs concernés à l'échelle régionale et en prenant en compte le contexte d'éloignement géographique. Ce projet, qui n'a pu être mené en 2017 faute de moyens humains, est reconduit en 2018.

Principaux partenaires : Scientifiques / TAAF

Projet n°2 : Participation à la coopération régionale

Afin d'améliorer les connaissances scientifiques, la protection de l'environnement et l'harmonisation entre les différents suivis, l'équipe du Parc participera aux initiatives de coopération régionale. Il est notamment prévu que les chargés de mission concernés participent aux groupes de travail régionaux et nationaux sur les herbiers et les récifs coralliens, sur les initiatives DCE et IFRECOR, sur la gestion de la pêche, et le réseau des aires marines protégées.

Projet n°3 : Etude de faisabilité d'une mission sur le banc de la Cordelière

Il était prévu en 2017 de réaliser en régie une étude de faisabilité pour une mission sur le banc de la Cordelière en coopération avec les scientifiques français et malgaches, sous réserve de l'accord formel du Préfet. Cet accord n'a pu être donné compte tenu du contexte diplomatique. Le projet est reporté en 2018 sous la même réserve.

Principaux partenaires : Scientifiques français et malgaches / TAAF

Projet n°4 : Missions PANAMAG 3 et 4

Les missions PANAMAG 1 et 2 ont eu lieu respectivement en octobre 2015 et avril 2016. Ces missions ont permis d'acquérir les premiers éléments de connaissance sur les herbiers, les holothuries et la qualité des eaux, des sédiments et des contaminants chimiques aux abords de l'archipel des Glorieuses. Il est prévu en 2018 de profiter des deux missions organisées dans le cadre du projet COPRA pour acquérir de nouvelles données sur le patrimoine naturel marin des Glorieuses.

La mission PANAMAG 3 servira donc à collecter des données sur la qualité des eaux, les communautés phytoplanctoniques, la structuration de la colonne d'eau (thermocline, effets de marées...) en fin de saison humide et à relever les sondes températures / pression mises en place. Cette mission sera aussi l'occasion de tester les protocoles de l'observatoire des macro-déchets dérivant mis en place à Mayotte

La mission PANAMAG aura pour objectif d'effectuer un suivi des stations sélectionnées permettant de calculer l'indicateur de l'état de santé des récifs des Glorieuses. Cet indicateur a été élaboré en 2017 pour le Parc sur la base des données issues des suivis historiques. Le protocole associé doit être testé sur le terrain et les données collectées serviront à affiner l'indicateur au fur et à mesure des campagnes.

Les deux missions seront l'occasion d'observation opportuniste des mammifères marins et de l'avifaune (inventaire spécifique et photo-identification).

Principaux partenaires : Université de la Réunion et HydroRéunion

Projet n°5 : Extension de l'outil TsiÔno aux Glorieuses

L'outil TsiÔno, plateforme de sciences participatives développée par le Parc naturel marin de Mayotte, connaît un vrai succès localement. Même si les sciences participatives ne peuvent pas être étendues aux Glorieuses (pas d'habitants et fréquentation très faible), TsiÔno constitue un outil fiable pour la bancarisation et la sécurisation des données opportunistes récoltées sur le terrain lors des missions par des experts scientifiques et des agents du Parc. A ce titre, la version 2 de la plateforme web TsiÔno, qui sera lancée début 2018, inclura le périmètre du Parc naturel marin des Glorieuses.

Encadrer les pratiques touristiques et accompagner le développement d'un écotourisme respectant le caractère préservé de cet espace

Les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses visent à :

- Encadrer les activités de loisir et de tourisme dans le périmètre du Parc
- Inscrire les acteurs et usagers dans une démarche éco-responsable.

Toutefois, la fréquentation touristique des Glorieuses est actuellement marginale et/ou illégale. Aucun projet n'est dédié à cette orientation en 2018. Cependant les projets de communication décrits ci-après au chapitre « Gouvernance » ciblent particulièrement les usagers de loisir potentiels du Parc naturel marin des Glorieuses. Ces projets, qui visent à mieux faire connaître les enjeux de préservation du Parc et la réglementation applicable, contribuent également à la réalisation des objectifs de cette orientation de gestion.

De même, les missions de surveillance présentées à l'orientation 1 pourront concerner, le cas échéant des opérateurs touristiques ou plaisanciers qui seraient en infraction dans le périmètre du Parc.

Gouvernance

Les objectifs définis par le plan de gestion en matière de gouvernance visent à :

- Assurer le bon fonctionnement des instances de décision et l'efficacité des processus de concertation
- Assurer la mise en œuvre du plan de gestion
- Assurer la cohérence et la lisibilité des outils de gestion du milieu marin.

L'équipe du Parc assure le secrétariat du conseil de gestion. La mise en place progressive du tableau de bord du Parc assurera à terme le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. La participation du Président au Conseil maritime ultramarin du bassin sud océan Indien (CMUB-SOI) et à l'ensemble des groupes de travail thématiques chargés de la rédaction du document stratégique de bassin, contribuera à la prise en compte du plan de gestion du Parc dans ce document.

Enfin la mise en œuvre de la stratégie de communication du Parc, qui concerne toutes les orientations de gestion, est prise en compte dans ce chapitre transversal.

	40 k€		125 jours-agents
	7%		18%

Projet n°1 : Fonctionnement du conseil de gestion

Le conseil de gestion du Parc est composé de membres basés en métropole, à La Réunion, à Mayotte, voire à l'étranger. Il se réunit au moins deux fois par an, dont au moins une fois en présentiel à La Réunion, ce qui occasionne des frais de déplacement et d'hébergement. Le budget inclut également les frais de déplacement du Président pour représenter le Parc (au conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte, au conseil maritime ultramarin, etc....).

Projet n°2 : Tableau de bord du Parc

Le travail de construction du tableau de bord du Parc (définition indicateurs/métriques, protocoles d'acquisition de la donnée, valeurs seuils, valeur de référence) doit se poursuivre en 2018, sous réserve des moyens humains disponibles, la chargée de mission dédiée n'étant pas remplacée depuis avril 2017.

Principaux partenaires : TAAF, experts

Projet n°3 : Mise en œuvre de la stratégie de communication du Parc

Sur la base de la stratégie de communication établie en 2015, le Parc établit et met en œuvre un plan de communication annuel en coordination avec le service communication des TAAF.

Principaux partenaires : TAAF